

Délibération

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_053-DE

Département des Côtes d'Armor

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Clémie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	08
Votants	67
Absents	21

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026

Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Délibération

DEL2026-02-053

EAU ET ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BOURBRIAC - AVENANT N°3

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_053-DE

Vu l'article L. 1411-6 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement réunie le 13 novembre 2025 ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a révisé pour l'année 2026 les tranches tarifaires de consommation pour la part collectivité de la DSP de Bourbriac ;

Considérant que la grille tarifaire est passée de 5 à 2 tranches ;

Considérant le projet d'avenant joint en annexe ;

Considérant qu'il convient de faire coïncider les tranches tarifaires de consommation de la part exploitant avec celles de la part collectivité comme suit :

PART PROPORTIONNELLE = prix en euros HT par mètre cube consommé :

AVANT AVENANT		APRES AVENANT	
Tranche de consommation	Prix au mètre cube	Tranche de consommation	Prix au mètre cube
De 0 à 100 m ³	0,680 €	De 0 m ³ à 500 m ³	0,6740 €
De 101 à 500 m ³	0,660 €	> 500 m ³	0,6070 €
De 501 à 1 000m ³	0,640 €		
De 1 001 m ³ à 2 000 m ³	0,620 €		
> 2 000 m ³	0,520 €		
VENTE EN GROS	0,413 €	VENTE EN GROS	0,4135 €

Ces montants sont indiqués en valeur de base du contrat d'origine et sont actualisés par application de la formule indiquée à l'article 8-5 du contrat.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'alimentation en eau potable - secteur de Bourbriac ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX





La Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE

